

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



L'information ci-jointe constitue de l'information réglementée au sens de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 concernant les obligations des émetteurs des instruments financiers qui sont admis à la négociation sur un marché réglementé.

Telenet détaille le paiement du dividende exceptionnel

Bruxelles, le 26 septembre 2018 – L'assemblée générale spéciale de Telenet Group Holding NV ("Telenet" ou la "Société") (Euronext Brussels: TNET) a approuvé aujourd'hui le dividende exceptionnel brut proposé de 600,0 millions d'euros. Le dividende exceptionnel sera payé le 4 octobre 2018, avec négociation des actions Telenet ex-dividende à partir de l'ouverture de la Bourse de Bruxelles le 2 octobre 2018.

Détails du paiement

- **Dividende par action de €5,30 (brut) :** Le dividende brut par action a été fixé à €5,30 sur la base du nombre d'actions existantes avec droit de dividende au moment de l'assemblée générale spéciale. L'augmentation du dividende brut par action de €5,26 à €5,30, communiquée dans la convocation du 24 août 2018, est directement attribuable aux progrès effectués par rapport au Programme de Rachat d'Actions 2018bis de la Société, car de telles actions propres ne sont pas accompagnées d'un droit de dividende. À la clôture des activités au 25 septembre 2018, Telenet détenait 4.678.761 actions propres, soit 4,0% du nombre total d'actions existantes.
- **Date ex-dividende du 2 octobre 2018 :** Dès l'ouverture de la Bourse de Bruxelles le 2 octobre 2018, les actions Telenet seront négociées ex-coupon n°8, qui représente le droit de recevoir le paiement du prochain dividende exceptionnel.
- **Date d'enregistrement du 3 octobre 2018**
- **Date de paiement du 4 octobre 2018 :** Le paiement effectif du dividende exceptionnel aux actionnaires enregistrés et aux titulaires d'actions dématérialisées sera effectué le 4 octobre 2018. Le paiement du dividende exceptionnel sera soumis au prélèvement d'un précompte de 30% conformément à la loi belge. Le dividende net de €3,71 perçu par action peut néanmoins être différent pour des actionnaires étrangers, en fonction de l'existence d'éventuels traités de double taxation entre la Belgique et certains autres pays. Afin de bénéficier de la taxe réduite, les actionnaires devront soumettre une attestation fiscale officielle à ING Belgium, qui agit en tant qu'agent payeur pour le compte de la Société, au plus tard 10 jours de calendrier après la date effective de paiement. Comme mentionné à de précédentes occasions, Telenet financera le dividende exceptionnel par l'émission en août 2018 de nouveaux emprunts à terme libellés en euros et en dollars américains en vertu de la facilité de crédit de premier rang de la Société amendée en août 2017, ainsi que par l'utilisation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie existants.

Contacts

Investor Relations:	Rob Goyens	rob.goyens@telenetgroup.be	+32 15 333 054
	Bart Boone	bart.boone@telenetgroup.be	+32 15 333 699
	Dennis Dendas	dennis.dendas@telenetgroup.be	+32 15 332 142
Press & Media:	Stefan Coenjaerts	stefan.coenjaerts@telenetgroup.be	+32 15 335 006
Legal:	Bart van Sprundel	bart.van.sprundel@telenetgroup.be	+32 15 333 495

À propos de Telenet – En tant que fournisseur belge de services de divertissement et de télécommunications, Telenet Group est constamment à la recherche de l'excellence pour ses clients au sein du monde numérique. Sous la marque Telenet, l'entreprise fournit des services de télévision numérique, d'Internet à haut débit et de téléphonies fixe et mobile, destinés au segment résidentiel en Flandre et à Bruxelles. Telenet Group offre également des services de téléphonie mobile sous la marque BASE à l'échelle de la Belgique. Le département Telenet Business propose quant à lui des solutions de connectivité, d'hébergement et de sécurité aux marchés professionnels belge et luxembourgeois. Plus de 3.000 collaborateurs ont un objectif commun: rendre la vie et le travail plus facile et plus agréable. Telenet Group fait partie de Telenet Group Holding SA et est coté sur Euronext Bruxelles sous le symbole boursier TNET. Pour plus d'informations, visitez www.telenet.be. 58 % des actions de Telenet sont détenues par Liberty Global, le plus grand leader mondial de la TV et le plus grand fournisseur d'Internet haut-débit, qui investit, innove et mobilise des personnes dans plus de 10 pays en Europe afin de tirer le meilleur parti de la révolution numérique.

Informations complémentaires – Des informations complémentaires concernant Telenet et ses produits peuvent être obtenues sur son site web <http://www.telenet.be>. D'autres informations relatives aux données opérationnelles et financières figurant dans le présent document peuvent être téléchargées dans la partie du site destinée aux investisseurs. Le rapport annuel consolidé 2017 de Telenet ainsi que les états financiers consolidés non audités et des présentations liées aux résultats financiers de la période du premier semestre se terminant le 30 juin 2018 peuvent être consultés dans la partie du site de Telenet destinée aux investisseurs (<http://investors.telenet.be>).

Ce document a été publié le 26 septembre 2018 à 18:00h CET